

Barème des honoraires

En vigueur au 1er janvier 2021 (en application de la loi ALUR du 25/03/2014)

Honoraires de commercialisation pour la vente et de recherche de tout immeuble, maison, appartement ou terrain. Ils comprennent les prestations de recherche, visite, négociation, constitution et suivi du dossier de vente/achat. Ils sont à la **charge de l'Acquéreur** et comprennent la TVA de 20%. *A noter qu'après concertation sur la base d'une convention préalablement signée entre le mandant et le mandataire, un montant forfaitaire inférieur au barème initial peut être exceptionnellement appliqué. L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.*

VENTE IMMOBILIÈRE DES PARTICULIERS

Les honoraires de commercialisation de tout immeuble, maison, appartement ou terrain dans le cadre d'un **mandat de vente simple** sont d'un montant de **6% TTC**.

Les honoraires de commercialisation de tout immeuble, maison, appartement ou terrain dans le cadre d'un **mandat de vente exclusif** sont d'un montant de **5% TTC**.

Les honoraires de commercialisation sont d'un montant forfaitaire de **9000€ TTC** pour tout bien d'une valeur inférieure ou égal à **150 000€**.

Les honoraires de commercialisation sont d'un montant forfaitaire de **3500€ TTC** pour la vente d'un box, d'une place de parking ou d'une cave.

ESTIMATION

OFFERTE pour un estimation de complaisance réalisée en **1 rendez-vous chez vous** ou via **FaceTime** (ou autre application).

179€ TTC pour un estimation détaillée et approfondie réalisée en **2 rendez-vous chez vous**.

(montant remboursé intégralement si un mandat de vente exclusif est signé sous 6 mois)

AVIS DE VALEUR ÉCRIT

(document valable "officiellement" pour les notaires et les banques)

90€ TTC (*montant remboursé intégralement si un mandat de vente exclusif est signé sous 6 mois*)